

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE NAAMA

DAIRA DE NAAMA

NAAMA COMMUNE DE

**AVIS d'annulation de l'attribution provisoire et de nouvelle attribution
provisoire du marché
41600200004501801000CF**

le président de l'APC Naama informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au marché n13/2025 relatif à: **Achèvement du mur d'enceinte du cimetière sidi Amhamad a Naama(troisième tranche)**, Conformément aux disposition du décret présidentiel n 15-247 du et aux 16/09/2015 portant réglementation des marché publics et des délégations de service public dispositions de la loi n 23-12 relative aux marché publics ,et dans le respect des principes de transparence et d'égalité de traitement des soumissionnaires,et suite au **désistement** du soumissionnaire attributaire provisoire pendant le délai de recours , conformément à la déclaration écrite déposée auprès du service contractant le 08/02/2026 sous n 374 et a la poursuite de l'évaluation des offres conformément au procès-verbal de la comission d'ouverture et d'évaluation des offres ,

premièrement: annulation de l'attribution provisoireaccordée à:

soumissionnaire Entreprise des travaux de batiment Ben Habour mohamed aziz

deuxiement: nouvelle attribution provisoire pour :

N	Désignation de l'entreprise N° FISCAL	Projet	Montant de l'offre en DA	Délai d'exécution	Note obtenue	Critère ayant permis le choix
01	Entreprise des travaux de batiment kouari mohamed 196845010010640	-Achèvement du mur d'enceinte du cimetière sidi Amhamad a Naama(troisième tranche)	13.792.100.00 DA	(02)mois	41	Deuxieme qualifié Moins disant

Les soumissionnaire non retenus peuvent introduire un recours éventuel dans un délai de dix (10) jours , à compter de la premiere date de la premiere publication du présent avis .

Le P/APC